



## **PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 29 octobre 2024**

**Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire**

**Membres présents :**

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint), MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint), MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint) Mmes BALZER Vanessa, CURTO Aïcha, MERCKLING Stéphanie et RECHT Anne  
MM. JACKY Olivier et KUHM Pierre

**Membre excusé :**

**Date de convocation :** 24 octobre 2024

**Ouverture de la séance :** 20 h 25

M. le Maire ouvre la séance.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. KUHM Pierre

**Ordre du jour de la séance :**

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Modification des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre exercées dans le groupe de compétences « Actions de développement économique »
- 3) Loyers : box hangar communal – terres communales
- 4) Contrat ATSEM
- 5) Divers :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors du conseil communautaire du 24 octobre dernier, il a été procédé au retrait de la délibération n° 5 prise en date du 26 septembre 2024. Il demande donc aux conseillers l'autorisation de retirer le point numéro 2 : « Modification des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre exercées dans le groupe de compétences « Actions de développement économique » prévu à l'ordre du jour de ce conseil. En effet, le Bureau de Contrôle de Légalité de la Préfecture a indiqué qu'il n'y avait pas lieu de délibérer.

Le Conseil Municipal accepte le retrait de l'ordre du jour du point cité ci-dessus.

### **Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal**

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

### **Objet 2 : Loyers : box hangar communal – terres communale**

M. le Maire explique aux conseillers qu'il convient de fixer les différents loyers pour la période du 11.11.2023 au 10.11.2024 et il les informe de l'évolution des tarifs des dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour le fermage de la parcelle Roettel, section 6, parcelle n°192 :  
décide à l'unanimité, de porter le tarif à 95,00 €, pour la période du 11.11.2023 au 10.11.2024 (Mme GREIFENSTEIN Elisabeth domiciliée – 7, rue du Kirchberg à Schillersdorf).

M. MAHLER Etienne étant concerné par les loyers du hangar communal et les fermages, quitte la salle.

- décide, à l'unanimité, pour le loyer du hangar communal – Rue du Moulin, de porter le tarif à :  
125,00 €/box pour la période du 11.11.2023 au 10.11.2024.
- pour le fermage des terres communales, et au vu de l'évolution de l'indice national des fermages (arrêté du 17 juillet 2024) qui indique une augmentation de 5,23 % de 2023 à 2024, d'augmenter les tarifs en vigueur de 0,05 euros. Les montants appliqués selon la localisation des terres seront donc les suivants :  
de 1,30 € à 1,49 € pour la période du 11.11.2023 au 10.11.2024.

### **Objet 3 : Création d'un poste d'ATSEM**

M. le Maire informe les conseillers qu'en raison de l'absence pour congés de maladie de l'ATSEM titulaire, il convient de prévoir l'embauche d'une ATSEM à mi-temps pour seconder l'ATSEM en place (emploi à mi-temps qui va être modifié après avis du CST). Cette embauche est pour le moment prévue pour une période de 3 mois, ceci dans l'attente de l'évolution de la situation de l'ATSEM titulaire du poste.

De ce fait, il faut procéder à la création d'un poste d'ATSEM (agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles) pour une durée hebdomadaire de 18,27/35<sup>ème</sup> soit 18 heures 16 minutes (durée de travail effective de 19h00) pour une période de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 18,27/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 et jusqu'au 31 janvier 2025 avec possibilité de prolongation selon l'évolution de la situation ;

- l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 03 du grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles contractuel, indice brut 376, indice majoré 370, pour une durée hebdomadaire de service de 18 h 16 minutes.
- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant cette création de poste.

#### **Objet 4 : Divers**

- Actions de prévention pour les seniors : M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 juin dernier, il avait été décidé de retenir trois thèmes (Danse, Atelier créatif/Art thérapie, Bien-être/Épanouissement personnel) pour les futures actions à proposer aux seniors dans le cadre de la politique du « Bien Vieillir » construite par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre.

Dans ce cadre, la mise en place d'un atelier de « Line Dance » (danses de groupes pratiquées individuellement sur des rythmes de rock, rumba, madison, country...). Il sera composé de 10 séances d'une heure hebdomadaire et sera possible d'octobre 2024 à décembre 2025.

Il est décidé de donner un avis favorable à l'organisation de cet atelier.

- M. le Maire confirme la réalisation d'un calendrier pour les aînés et informe les conseillers de la réservation des services d'un traiteur pour la fête des aînés pour laquelle la date du 19 janvier 2024 avait été retenue lors du précédent conseil municipal.
- M. le Maire informe les conseillers de l'absence pour maladie de l'agent s'occupant de l'entretien de l'école et de la mairie jusqu'au 11 novembre prochain. De ce fait, il sollicite les membres du conseil pour une aide au nettoyage des locaux de l'école maternelle avant la reprise des cours du lundi 4 novembre 2024. Il est convenu de se retrouver le mercredi 30 novembre 2024 en soirée pour cette opération.
- Mme CURTO Aïcha pose la question pour connaître le référent sécurité routière. Celui-ci avait été nommé en 2020, mais il s'agit de la conseillère démissionnaire qui n'a pas été remplacée pour le moment.

**La séance est levée à 22 h 00**

## Feuillet de clôture de la séance du 29 octobre 2024 :

### Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Loyers : box hangar communal – terres communales
- 3) Contrat ATSEM
- 4) Divers :

### Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)  
VAUBOURG Pascal (1er adjoint)  
MAHLER Etienne (2ème adjoint)  
MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)  
BALZER Vanessa  
CURTO Aïcha  
JACKY Olivier  
KUHM Pierre  
MERCKLING Stéphanie  
RECHT Anne

### Signatures :

KRAPFENBAUER Marc  
Maire

KUHM Pierre  
Secrétaire de séance